

Nouvelles Visions
Pour une société de la connaissance

Une étude
de la FONDATION CONCORDE (*)



Manifeste pour ressusciter une jeunesse sacrifiée

Avril 2017

Sommaire

I)	Introduction	3
II)	Autonomie	5
1)	<i>Des dépenses publiques destinées aux seniors et financées à crédit</i>	<i>5</i>
2)	<i>Le difficile accès au logement.....</i>	<i>9</i>
III)	Insertion.....	12
1)	<i>Un coût du travail trop élevé.....</i>	<i>12</i>
2)	<i>Inefficacité et rigidité du marché du travail.....</i>	<i>13</i>
3)	<i>Insuffler l'esprit d'entreprendre</i>	<i>15</i>
4)	<i>Rapprocher la formation et l'entreprise.....</i>	<i>16</i>
IV)	Participation	20
1)	<i>Une représentation politique biaisée.....</i>	<i>20</i>
2)	<i>Une citoyenneté muette.....</i>	<i>22</i>
3)	<i>Le hold-up idéologique d'une partie de la jeunesse.....</i>	<i>23</i>
	Conclusion	25

Introduction

La crise et la relégation économique qui touchent notre pays font des jeunes les premières victimes. Crise de notre modèle social, endettement public, chômage structurel, crise de notre modèle éducatif, la jeunesse sert de variable d'ajustement d'un système qui ne tient plus.

Le point le plus édifiant est celui du **poids de la dette, véritable fardeau qui pèse sur les épaules de la nouvelle génération** : alors que la dette publique ne représentait que **55,6%** du PIB national en 1995, elle atteint en 2016, **96,2%**. Dans le même temps, le taux de chômage des 15-24 ans a dépassé les **25%**.

Le fait le plus inquiétant demeure la **soutenabilité de notre modèle social**. Face au vieillissement de la population, comment faire peser sur un nombre toujours plus restreint d'actifs le financement d'un nombre toujours plus importants de retraités ? En 1990, il y avait **3,5 cotisants pour un retraité**, en 2014 ce ratio n'est plus que de **1,92 cotisant pour un retraité**.¹

Ces éléments pèsent sur l'avenir des jeunes du pays. Leur pessimisme est tel qu'ils quittent parfois la France à la recherche de nouvelles opportunités : 1 jeune diplômé sur cinq considère que son avenir professionnel est à l'étranger².

Nous faisons le constat que le pouvoir politique est, depuis les années 1970, fait "*par les seniors et pour les seniors*". Cet état de fait est le fruit d'une **gérontocratie politique et morale** préférant prendre des mesures pour leur électorat et repoussant les réformes qui concernent les générations futures.

Une politique publique dédiée aux jeunes et aux générations à venir est indispensable pour un retour à la prospérité économique de notre pays. Il n'est pas ici question de sombrer dans un jeunisme, occultant des réalités bien plus complexes, mais de faire un diagnostic, et d'en déduire les réformes que nous pensons nécessaires autour du système de protection social, de la formation, de l'accès à l'emploi, et de l'engagement citoyen.

"Les jeunes ont aujourd'hui le choix entre la résignation, la révolte ou l'exil"³. Nous proposons une quatrième voie, celle de la réforme, et souhaitons apporter nos idées pour offrir un meilleur avenir à la jeunesse française.

¹ Source chaire TDTE - Caisse des dépôts

² Source : Enquête Deloitte et OpinionWay "Baromètre de l'humeur des jeunes diplômés", édition 2015.

³ Bernard Spitz dans *On achève bien les jeunes*

Un espoir désenchanté : les jeunes, oubliés du dernier quinquennat

"Je serai jugé sur le fait qu'un jeune vive mieux en 2017 qu'en 2012"⁴. La campagne électorale de François Hollande menée en 2012 avait fait de la jeunesse sa priorité. Cette stratégie avait alors porté ses fruits : **57% des 18-24 ans ont voté au second tour pour le candidat Hollande.**

En 2013, le comité interministériel pour la jeunesse, a adopté une série de **47 mesures en faveur de la jeunesse française**⁵. Ces mesures, tenant plus de la rhétorique que d'un projet concret, touchaient un grand nombre de thématiques : **la santé, le logement, l'emploi, l'éducation, l'engagement ou encore la représentation politique.**

Le mandat présidentiel s'achevant, que reste-t-il de ces promesses ?

Sur les 47 mesures proposées seul un quart d'entre-elles a fait l'objet d'une mise en oeuvre. Sur ce quart, seules **deux mesures** peuvent être présentés comme des succès indiscutables. Ainsi, **85 000 jeunes**, de tous horizons confondus, ont participé à un **service civique** depuis 2012, alors que l'objectif fixé initialement était de 3000 bénéficiaires.

Parmi les mesures mise en œuvre qui ont échoué, on retrouve le symbolique « contrat de génération » concept visant à favoriser le maintien en emploi des seniors de plus de 55 ans, en embauchant des jeunes de moins de 26 ans. Une mesure très séduisante en théorie, mais qui n'a pas eu le succès escompté car inapplicable en pratique par les entreprises : seuls 49.000 contrats ont été signés, alors que l'objectif était fixé à 500.000 sur le quinquennat.

Enfin, la politique de l'emploi a démontré son échec, puisqu'il n'a pas permis d'enrayer le **chômage qui s'élève à 25,9%** chez les jeunes actifs (chiffres 2015), contre **22,8%** en 2012.⁶

⁴ Discours de François Hollande, Bourget, 22 janvier 2012

⁵ L'analyse des 47 propositions en annexe

⁶ Source : Eurostat

I) Autonomie

Les jeunes veulent sortir progressivement de la tutelle de leurs parents, tout en évitant de tomber sous celle de l'Etat. Qui n'aspire pas à l'autonomie ? Or, force est de constater qu'actuellement notre modèle ne leur permet pas d'y accéder. Pire, il crée des **iniquités entre générations** puisqu'un jeune vivant en 2017 ne bénéficie pas du même niveau que ses aînés à son âge.

1) *Des dépenses publiques destinées aux seniors et financées à crédit*

"Bénis soient les jeunes, car ils hériteront du déficit budgétaire de l'Etat"

Herbert Hoover

"Nous ne paierons pas vos dettes", titrait la Fondation Concorde dans une note consacrée à la dépense publique, éditée en 2007. L'accumulation de nos déficits et de notre dette n'a pas servi à financer l'avenir, mais à supporter le train de vie des générations passées. Un jeune **naît aujourd'hui avec une dette publique de 30 000 euros sur les épaules**.

La spirale d'endettement dans laquelle s'est inscrite la France est particulièrement inquiétante : de **55,6% du PIB en 1995**, la dette publique est passée à **96,2% du PIB en 2016**. Qu'avons-nous fait de cet argent ? Avons-nous investi dans l'éducation et l'enseignement supérieur ? Dans des investissements d'infrastructures ? Dans la recherche pour que nos meilleurs éléments puissent accomplir leur travail sur le territoire national ? Dans l'avenir ? Rien de tout cela, chaque année l'Etat dépense en « frais de fonctionnement » plus que ce qu'il gagne et endette les générations futures. Ainsi, il arrive d'emprunter pour parvenir à payer les retraites des fonctionnaires. En gros, on emprunte pour les fins de mois difficiles.

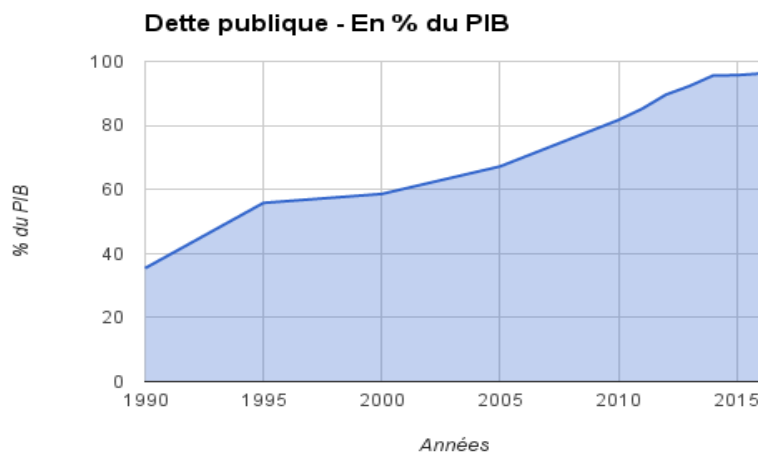
La dépense publique n'a jamais été aussi élevée, à 57% du PIB, elle représente un poids pour l'ensemble de notre tissu économique, et donc pour notre jeunesse. A cela s'ajoute une dépense sociale extrêmement élevée : la France représente 15% de la dépense mondiale, pour seulement 1% de la population mondiale.

Il faut rappeler que 1€ de dépense publique supplémentaire ne peut être financé que par 1€ de prélèvement supplémentaire, ou par 1€ d'endettement :

- Dans le premier cas, **une augmentation des taxes sur les ménages ou sur les entreprises** va soit diminuer le pouvoir d'achat, soit réduire ses chances d'accéder à l'emploi – les victimes de la pression fiscale à destination des entreprises étant les plus vulnérables, les jeunes en font partie.
- Dans le second cas, **le remboursement sera différé et amplifié du taux d'intérêt sur notre dette**. Il sera alors financé à moyen terme, souvent par une hausse des prélèvements obligatoires qui reproduira les effets vus plus haut.

Plutôt que de se remettre en cause, la France a choisi de créer des millions d'emplois publics pour compenser la destruction des emplois industriels et son incapacité à créer des emplois marchands. Cette politique s'est additionnée à une politique redistributive de plus en plus coûteuse et de moins en moins efficace⁷ visant à relancer notre économie par la demande des ménages. Or notre balance commerciale étant déficitaire (notre pays importe plus qu'il n'exporte), toute relance par la demande des ménages conduit à enrichir les autres pays !

Ces choix irresponsables économiquement n'ont résolu en aucun cas notre carence en croissance, en faisant fi de la concurrence de nos voisins européens. Nous avons donc creusé notre déficit structurel dans les années 2000, et la crise de 2010 est venue accroître notre déficit conjoncturel. Résultat : **la France est aujourd'hui endettée à hauteur d'une année de création de richesse.**



Pour éviter le moindre effort de réduction de la dépense publique, les prélèvements obligatoires furent augmentés pour financer les dépenses supplémentaires, entre 2005 et 2014, ils passèrent de **42,5% à 44,5% du PIB**. La taxation implicite sur le capital est passée quant à elle de 40,5% à 46,9% sur la même période.

⁷ En atteste la présence de 6 millions de personnes au chômage et les 9 millions vivants sous le seuil de pauvreté

Cela a grévé la vitalité de notre économie, en contractant l'activité des entreprises. **Voici donc la première raison aux difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder au marché de l'emploi.**

Notre situation démographique de contre-choc du baby-boom ne permet plus de financer sainement notre système actuel de protection sociale. Le baby-boom a entraîné au début des années 2000 une vague, logique, mais très importante de départs à la retraite qui va se prolonger à l'avenir. Entre 2010 et 2030, **11,7 millions de départs à la retraite sont prévus**⁸, alors que la population active ne progressera dans le meilleur des cas que de 2,7 millions sur la même période⁹. **En faisant l'hypothèse optimiste que ces nouveaux actifs seront tous en emplois, nous compterons alors 1,4 cotisant pour 1 retraité, soit 2 cotisants de moins par retraité qu'en 1990.**

Parallèlement à cela, la natalité française, certes la meilleure d'Europe, s'est considérablement réduite. On observe donc un double mouvement alarmant : **une augmentation des inactifs, et une baisse des actifs.**

Une manière pertinente de se rendre compte de cette situation est d'observer le **taux de récupération** : l'actualisation du rapport entre ce qu'un actif a cotisé et ce qu'il récupère une fois à la retraite.

Pour la cohorte née en 1920, le taux de récupération est de 400%. Autrement dit, cette génération touchait quatre fois ce qu'elle avait cotisé. Pour la cohorte née en 1980, ce taux de récupération a chuté à 105%¹⁰.

La taille du socle productif diminue, et le modèle de financement de la protection sociale n'est pas remis en cause. En conséquence, les dépenses sociales augmentent plus vite que la richesse nationale, et le déficit de notre régime se creuse. **En 2018, le déficit des régimes de retraite atteindra ainsi 11 milliards d'euros.**¹¹

De plus, l'âge légal de départ à la retraite a été régulièrement abaissé durant les 50 dernières années, ce qui est en contradiction avec l'allongement de l'espérance de vie et réduit mécaniquement le rapport retraités/cotisants.

Les réformes successives se sont basées sur 2 piliers quelque peu biaisés : une croissance démographique continue et un plein emploi inconditionnel. Si aucune de ces règles n'est respectée, le modèle n'est plus soutenable s'en suit donc un déficit chronique du régime général et une baisse du taux d'actualisation.

⁸ Source : COR

⁹ Source : INSEE- Calculs : Fondation Concorde

¹⁰ Source : Chaire TDTE - Caisse des Dépôts 2016

¹¹ Source : Cour des comptes

Le système français de protection sociale est souvent cité comme exemple à travers le monde, par la protection universelle qu'il offre. Néanmoins, ce que l'on omet de dire, c'est que ce système est très coûteux : la France représente 0,94% de la population mondiale, et concentre 13% des dépenses sociales. En regardant dans le détail, on constate que 31,5% de notre PIB y est consacré, contre 27% en Suède, 25% au Japon, 25% en Allemagne, 17% au Canada ou 16% en Irlande. Malgré la forte dépense, on ne vit pas mieux en France que dans ces autres pays, l'espérance de vie est de 82,8 ans en France, contre 82,3 en Suède, 83,7 au Japon, 81,2 en Allemagne, 81,9 au Canada ou 81,4 en Irlande¹². Le système français doit donc être refondé en profondeur, à la fois pour rationaliser les dépenses, et le rendre plus efficace.

Le salut de notre jeunesse devra se faire par la refonte d'un système de protection sociale déséquilibré et aujourd'hui dépassé. Sans cette réforme, les dépenses sociales continueront leur ascension, se repercutant ainsi sur la fiscalité des actifs.

Encadré : les néfastes mutuelles étudiantes

En 1948, la MNEF est créée, elle est alors la seule mutuelle étudiante compétente sur le territoire français. En 1972, ce monopole a éclaté et le gouvernement a autorisé les mutuelles à vocation régionales. A la suite du scandale des emplois fictifs et des détournements financiers de la MNEF en 1998, celle-ci est dissoute et remplacée par la LMDE.

Aujourd'hui, 27% des étudiants renoncent à l'accès aux soins, dont 47% pour des raisons financières. La délégation de service publique accordée à deux mutuelles étudiantes (Réseau Emévia et LMDE), est aujourd'hui désuète et inefficace. Chaque étudiant inscrit dans l'enseignement supérieur cotise 215€ auprès de la mutuelle de leur choix. Cette somme va à la CNAMTS qui verse ensuite l'équivalent de 48€ par étudiant aux mutuelles étudiantes au titre de frais de gestion compensatoire. Le montant total des frais de gestion accordée par l'Etat aux mutuelles s'élève donc à 92,7 millions d'euros soit 1,3% du "trou de la sécurité sociale" uniquement dédiée à la gestion des dossiers des étudiants. Une somme qui est utilisée par les mutuelles étudiantes pour réaliser principalement des opérations de communication.

L'UFC que choisir, la FAGE, la Cour des Comptes et le Sénat ont tous pointé du doigt cette inefficacité. 50% des dossiers sont encore traités à la main, et le taux de réponse aux appels plafonne à 8%. La cour des comptes a calculé que le taux de gestion rapportés aux prestations réalisées est trois fois plus élevé pour les mutuelles étudiantes que pour l'Assurance Maladie.

Il convient donc d'en finir avec un système, opaque et qui coûte très cher chaque année à l'Etat. La délégation de service publique est ici absurde, car la CNAM pourrait tout à fait internaliser la gestion des remboursements des étudiants. La solution est donc ici de mettre fin au régime de sécurité sociale étudiante, et affilier tous les étudiants à la CNAM. Les mutuelles étudiantes pourront continuer si elles le souhaitent à réaliser les opérations de mutuelles uniquement.

¹² Source OCDE

Dans le but de réduire les iniquités intergénérationnelles, la Fondation Concorde propose d'en finir avec cette pyramide de Ponzi et de faire enfin évoluer notre système de protection sociale :

- **Réformer en profondeur le système de retraite :**
Dans un premier temps, il faut reculer progressivement l'âge de la retraite à 65 ans. Cette réforme permettra d'augmenter le socle de cotisants, et ainsi d'alléger le poids des prélèvements.
Dans un second temps, il faudra instaurer une retraite par capitalisation, permettant de casser la solidarité intergénérationnelle et éviter aux jeunes de payer les erreurs de leurs aînés. Ce qui permettra d'acter une fois pour toute que la retraite par répartition n'est plus viable et préparer la retraite des Français. Accessoirement, cela pourrait s'accompagner de fonds de pension à la française.

- **Aligner les retraites du public sur celles du privé,** en termes de règles de cotisation, ne plus tenir compte uniquement des 6 derniers mois de cotisation, mais bien des 20 dernières années.

- Supprimer **tous les régimes spéciaux de retraite,** pesant lourdement sur notre système de protection sociale. Au nombre de 12, s'ils avaient une logique lors de leur création en 1945, à cause de la pénibilité du travail, ils sont aujourd'hui désuets et coûtent 6,45 milliards d'€ par an¹³ aux finances publiques.

- Repenser totalement notre politique d'aides sociales à destination de nos jeunes. A cet effet, **les aides sociales doivent être à la fois fusionnées, et totalement linéarisées.** La fusion permettra une individualisation de l'aide sociale. La linéarisation permettra quant à elle la suppression des effets de seuils visibles aujourd'hui dans l'octroi des aides. Cette mesure se fera à budget constant, n'engendrant aucune dépense supplémentaire, mais permettant une meilleure redistribution des aides sociales.

- Supprimer la délégation de service public aux mutuelles étudiantes.

2) *Le difficile accès au logement*

¹³ Source : Cour des comptes

La moitié des personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France ont moins de 30 ans. Le revenu moyen des jeunes actifs est de 1060€/ mois, soit 75€ de moins que le SMIC, 20€ en dessous du seuil de la pauvreté et de moitié le niveau du salaire moyen de la population (2125€/ mois).¹⁴

Disposant d'un faible pouvoir d'achat, 36% des jeunes sont dans l'obligation d'être logés au domicile familial. Entre 2002 et 2013, la part des plus de 25 ans qui se sont retrouvés contraints de retourner chez leurs parents a augmenté de 20%. Incapable d'accéder au logement les jeunes restent dépendant financièrement de leurs proches.

En toute logique, leur taux d'effort au logement est plus fort que pour le reste de la population. En 30 ans ce taux d'effort a presque doublé pour les jeunes. Les ménages de moins de 30 ans consacrent 27% (ils ne consacraient que 12,6% de leur revenu en 1984 !) de leur revenu pour se loger, soit plus du double de celui des plus de 65 ans qui n'y consacrent que 5%, contre 4,2% en 1982¹⁵.

Leur capacité à devenir propriétaire a chuté : en 2001, 12% des moins de 30 ans étaient propriétaires. Ils n'étaient plus que 9,8% en 2013.

A cela il faut ajouter la difficulté supplémentaire qui est celle de l'accès à la location pour les jeunes. **85% des embauches se font en CDD** aujourd'hui, pour les jeunes c'est donc une chance de moins de pouvoir prétendre à un logement, dans une société où le CDI est la norme. Lorsqu'un jeune est exclu du marché de l'emploi il est également exclu du marché du logement ! Cette double peine est aujourd'hui inacceptable.

Pour que les jeunes et les profils atypiques ne soient pas défavorisés, il convient de restaurer la confiance entre les propriétaires et les locataires, pour libérer le marché du logement. Restaurer un lien de confiance, incitera les propriétaires à louer leur bien en le mettant sur le marché.

¹⁴ Source : enquête INSEE mai 2016 sur les conditions de vie des jeunes

¹⁵ Source enquête logement INSEE 2013

Encadré : l'incohérence du logement social en France ;

*L'Etat consacre **21,9 milliards chaque année à la politique du logement social**. Un montant considérable qui ne permet pas de résorber la crise du logement. Les logements sociaux représentent 17% du parc immobilier total (contre 8,6% en moyenne dans l'Union Européenne).*

Les jeunes ne constituent pas un public propriétaire pour accéder aux logements sociaux. Dans les faits, les moins de 30 ans représentant seulement 8,4%¹⁶ des occupants d'un logement social. En 1973, cette proportion était de 25%. En effet, il y a peu de rotation dans le parc social (8% contre 25% pour le parc privé) et un ménage en dispose 25 ans en moyenne. En plus de cela, 9,8% des locataires en HLM perçoivent un revenu annuel supérieur à 25.809€¹⁷, et ne sont pas le public prioritairement visé par cette politique. Non seulement la politique du logement social en France coûte très chère à l'Etat mais en plus elle ne touche pas sa cible.

Il ne s'agit pas d'un déficit d'offre, mais bien d'un manque de cohérence politique. Il faut rétablir une adéquation entre offre et besoins en logements sociaux

- **Libérer le marché du logement, une politique volontariste doit être menée pour libérer le foncier et développer l'offre en permettant dans les zones sous tension la construction de nouveaux logements, et d'étages supplémentaires.**
- Durcir les critères d'accession au logement social pour qu'il puisse atteindre sa cible (celle des plus démunis).
- Basculer d'une logique de logement social à celui de ménage social.
- Rééquilibrer les rapports entre les propriétaires et les locataires.
- **Déréglementer le secteur des professions d'auto-écoles** afin de réduire les coûts et les délais de passage du permis de conduire.

¹⁶ Source enquête logement INSEE 2013

¹⁷ Source enquête logement INSEE 2013

II) Insertion

Pour que les jeunes puissent accéder à l'autonomie financière, et ne dépendre ni de leurs parents ni de l'Etat, il faut qu'ils puissent trouver un emploi. Véritable graal aujourd'hui, un emploi stable et durable ne semble plus être la norme comme c'était le cas il y a encore 10 ans. Or notre modèle de protection sociale est basé sur le plein emploi. Donc pour résorber les iniquités intergénérationnelles et redonner un avenir à notre jeunesse, le marché du travail doit être réformé pour casser dualité qui prédomine entre insiders et outsiders et endiguer la hausse du chômage.

1) *Un coût du travail trop élevé*

Le coût moyen du travail en France est de 36,22€. En Italie, il n'est que de 27,5€ et la moyenne de la zone euro est de 29,9€. C'est le symbole de notre perte de compétitivité¹⁸ dans un monde ouvert et internationalisé.

Notre coût du travail est expliqué en grande partie par de lourdes charges pesant sur les salaires : les politiques successives de ces dernières années visaient à alléger les charges sur les bas salaires (allègements Aubry et Fillon) alors qu'en parallèle on demande à nos jeunes d'être de plus de plus qualifiés (voir les statistiques de diplômés plus haut). On cherche à insérer en priorité les moins qualifiés sur le marché du travail, tout en produisant de très nombreux jeunes diplômés qui se retrouvent sur le carreau à la fin de leurs études ou acceptant un emploi qui ne relève pas de leur champ de compétence.

Encore une fois, les prélèvements sur les salaires mais aussi sur la production réduisent les marges de manœuvre des entreprises, ne leur permettant pas, dans un contexte incertain, d'embaucher.

Afin de réduire le coût du travail et donc de favoriser l'emploi au sein des entreprises productives, qui sont tournées vers la concurrence internationale. En favorisant le secteur exportateur, la France s'assure de réduire un des grands handicaps de l'économie française, à savoir notre fort déficit commercial. Si l'on favorise les entreprises exportatrices, on pourra gommer les effets néfastes de notre déficit sur notre croissance. S'en suivra donc une croissance de notre économie, qui va engendrer de nombreuses créations d'entreprises et de postes, permettant ainsi d'intégrer plus facilement les jeunes au marché de l'emploi.

¹⁸ Voir note de la Fondation Concorde « Itinéraire du décrochage économique »

Pour cela, la Fondation Concorde préconise un ensemble de mesures :

- Abaisser l'impôt sur les sociétés à hauteur de 25%, afin de permettre à nos entreprises de se détacher du carcan fiscal.
- Mettre en place des exonérations fiscales totales pour nos entreprises exposées à la concurrence internationale. Ainsi, ces entreprises seront exonérées de : taxes sur les salaires, taxes pour la garantie des salaires, de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, du fonds national d'aide au logement, de la CVAE, de la cotisation foncière des entreprises, de la C3S et de l'impôt sur le foncier bâti.

2) *Inefficacité et rigidité du marché du travail*

Pour fluidifier le marché du travail, et diminuer le chômage des jeunes, il faut à la fois **améliorer leur employabilité** et **baisser le coût du travail**. Cela passe par une meilleure adéquation entre les compétences dispensées par nos universités et celles attendues par les entreprises. Mais la formation ne résoudra pas tout. Il faut surtout envisager de supprimer les barrières entre *insiders* et *outsiders*, ceux qui sont en postes et ceux qui veulent le devenir. Aujourd'hui, dans un contexte économique morose une entreprise qui fait le choix de recruter un jeune, diplômé ou non, prend un risque.

Depuis trente ans, on parle d'une "**préférence française pour le chômage**", qui concerne aussi et en nombre les jeunes. Le taux de chômage des jeunes est passé de 15% en 2001, à 25% en 2016, quand celui du reste de la population est passé de 8,1% à 9,6%. Les jeunes, servant une fois encore de variable d'ajustement dans l'emploi, ont payé les frais du décrochage économique de notre pays.

S'il paraît moralement acceptable et compréhensible que le taux de chômage des jeunes soit légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population, le différentiel de plus de 15 points n'est plus ni acceptable, ni compréhensible.

Face à cette problématique, les gouvernements successifs ont tous souhaité miser sur les emplois aidés. Si cette politique s'est rapidement avérée être un échec, la persistance dans l'erreur est notable.

Le chômage massif des jeunes se double d'une précarisation. **Aujourd'hui 29,3% des 15-24 ans sont titulaires d'un CDD, contre 8,6% de la population.** Si les jeunes sont plus soumis à ces contrats précaires par rapport à leurs aînés c'est principalement car il offre une plus

grande flexibilité et donc minimise le risque pour une entreprise. Lorsque la situation économique se contracte, l'accès au CDI est restreint. Pour preuve, en 2003, 54.4% des jeunes étaient titulaires d'un CDI, contre 46% en 2014.

Le dualisme sur le marché du travail entre les CDD -contrats flexibles- et les CDI -contrats dits rigides- crée une barrière sur ce marché entre les *insiders* et les *outsiders*. Cette dichotomie entre CDD et CDI a mis en place un marché du travail à deux vitesses.

Cette barrière s'est imposée comme structurelle, et structurante dans le marché de l'emploi. Elle est un frein à l'employabilité car la marche - en termes de contraintes et d'engagements- entre le CDD et le CDI est trop haute pour permettre à un employeur de passer le cap, surtout auprès des nouveaux actifs qui représentent un risque plus élevé pour l'employeur.

Face à l'inefficacité des politiques publiques actuelles, il faut repenser la façon d'aborder notre marché du travail, et la barrière entre les *insiders* et les *outsiders*. Cette barrière est aujourd'hui en passe de devenir obsolète. Le logiciel de dualité est en train d'évoluer. Avec l'uberisation de l'économie, on peut gager que le CDI ne sera plus la norme, que les 35 heures ne seront plus la référence et que le SMIC ne sera plus en vigueur. Le monde va évoluer de manière drastique, impulsés par la révolution numérique, nous devons donc faire évoluer notre structure de l'emploi pour préparer au mieux cette révolution.

Pour augmenter l'emploi des jeunes, en l'absence d'une conjoncture économique favorable, il faut donc simplifier et fluidifier les contrats proposés. En Italie par exemple, le Job Act de Renzi, qui prévoit l'instauration d'un contrat de travail à protection progressive, et une adaptation des salaires à la productivité, a permis de réduire le chômage de 1,7 point depuis 2009.

En France pour faciliter l'embauche des jeunes, diplômés ou non, la Fondation Concorde préconise donc :

- D'instaurer **un contrat de travail unique**, où les droits associés seront évolutifs en fonction du temps passé dans l'entreprise.
- D'abaisser **la durée minimum pour les temps partiels**. La limite actuelle de 24h défavorise à la fois les actifs et les employeurs, ne permettant pas de souplesse à l'embauche.
- De développer des contrats d'aide de type «coup de pouce», où un jeune n'étant ni en formation, ni en emploi, ni en stage (un NEET) pourra être rémunéré à un niveau inférieur au SMIC, tout en continuant de percevoir

les transferts sociaux pour une durée maximum d'un an. Ces contrats viseront à aider à réintégrer des personnes éloignées du marché du travail.

3) *Insuffler l'esprit d'entreprendre*

L'entrepreneuriat doit être la force de notre pays. C'est cet entrepreneuriat qui est source du dynamisme de notre économie. Un premier constat optimiste doit être fait : l'entrepreneur s'est, ces dernières années, particulièrement rajeuni. En 2014, **l'âge moyen de l'entrepreneur français était de 38 ans contre 51 ans en 2009. A cela on peut ajouter que selon la dernière étude de l'INSEE, 37,5% des entrepreneurs français ont moins de 29 ans.**

Comment expliquer ce changement soudain de l'âge moyen de nos entrepreneurs ? On peut supposer qu'il est principalement lié à la création du statut d'autoentrepreneur datant de 2010. Or, **53% des autoentrepreneurs ne déclarent aucun chiffre d'affaires.** Ce rajeunissement de l'entrepreneuriat n'est-il que cosmétique ? Est-il utile d'avoir une France composée uniquement d'entrepreneurs si leur chiffre d'affaire est nul ?

Les jeunes expriment très fortement leur envie d'entreprendre. En 2015, 34%¹⁹ des étudiants souhaitent créer leur propre entreprise. Pour 52% de ces étudiants, l'entrepreneuriat représente un levier de développement économique. Il faut donc libérer les possibilités d'entreprendre pour les jeunes.

Bien entendu, ce n'est évidemment pas une solution miracle, mais il se doit d'être stimulé pour permettre un retour à la prospérité économique des jeunes, et de notre pays.

L'« uberisation » de notre économie pourra être le vecteur de cet entrepreneuriat, créateur de lien social. Il faut saisir la chance qui nous est offerte par le numérique pour permettre à chaque jeune d'exploiter son potentiel et de développer ses idées.

Ainsi, la Fondation Concorde tient à souligner le rôle important joué par les **juniors-entreprises** dans le processus de professionnalisation des jeunes.

En complément et pour préparer au mieux l'insertion professionnelle du plus grand nombre de jeunes étudiants

¹⁹ Baromètre CNJE

- Instaurer des **modules optionnels** dans toutes les filières de l'enseignement supérieur, initiant les étudiants aux différentes compétences nécessaires pour créer sa société et la pérenniser (droit, gestion, comptabilité).
- **Promouvoir le statut d'étudiant entrepreneur.** Celui-ci est une possibilité aujourd'hui méconnue de la plupart des étudiants et qui n'a profité qu'à 1894 étudiants depuis son lancement en 2014.
- Créer un "**passport numérique d'activité**" donné de droit automatiquement à 16 ans, comportant entre autres un numéro de SIRET pour chacun.
- **Supprimer l'ISF afin de soutenir l'investissement des *business angels*** dans les start-ups, et donc de permettre un retour à l'investissement des plus riches dans notre tissu économique.
- **Sécuriser et unifier le statut des travailleurs indépendants** - *porte d'entrée à l'emploi pour des chômeurs de longue durée* - pour éviter une requalification en salarié. Ce statut permet également de réduire les inégalités sociales et les discriminations liées à l'embauche, car 73% des nouveaux chauffeurs UBER sont issus des "banlieues"²⁰.
- Laisser le choix aux indépendants le souhaitant, de rejoindre le régime général plutôt que d'être assujettis au RSI.

4) **Rapprocher la formation et l'entreprise**

Dans un monde en mutation, la formation doit s'adapter et évoluer pour mieux coller aux attentes de demain. Il s'agit donc de développer et dispenser des *savoir-être* et des *savoir-faire*.

La formation ne peut être pensée hors-sol, déconnectée des réalités qui attendent l'élève /étudiant à la fin de sa scolarité. L'éducation est le principal levier d'émancipation pour toute société, mais également le lieu de transmission de *savoir-être* et de *savoir-faire*. Cette

²⁰ Etude BPI France, 20 septembre 2016

transmission doit être ancrée dans les réalités économiques, pour préparer au mieux les nouvelles générations au monde du travail.

L'éducation et l'entreprise sont aujourd'hui dans une situation de rupture consommée, alors qu'elles devraient fonctionner de concert. La vision de l'entreprise délivrée depuis le plus jeune âge par le corps professoral dépeint celle-ci comme un lieu d'asservissement. Le corps enseignant préfère au concret la dispense d'un intellectualisme nécessaire, mais outrancier.

La plupart des formations aujourd'hui ne permettent plus l'acquisition de compétences, mais se limitent aux connaissances. C'est pourtant ces compétences qui seront nécessaires à l'entrée sur le marché du travail.

Le résultat est aujourd'hui le suivant : l'absence de capacités opérationnelles des jeunes diplômés, notamment dans les filières universitaires de sciences humaines. Cette absence de capacités transférables au monde de l'entreprise crée un *gap*, un coût de formation supplémentaire pour les employeurs souhaitant embaucher un jeune diplômé inexpérimenté.

Nous disposons aujourd'hui en France de référentiels de compétences, de fiches RNCP (Répertoire National des Compétences Professionnelles), de suppléments diplômes, tant d'outils de lecture des compétences des étudiants, co-construits entre universitaires et représentants du patronat, mais pourtant totalement inconnus des publics cibles. Plutôt que de chercher des solutions innovantes à tout prix, nous devons d'abord utiliser les dispositifs à notre portée :

- **Repenser les enseignements non plus en termes de connaissance à acquérir, mais en termes de compétences.** Cela se fera, dans un premier, par le biais d'une réforme de l'évaluation des étudiants. Le but étant **de développer des compétences telles que l'expression orale, la capacité de synthèse et le travail en groupe**, qui serviront plus à l'étudiant que la préparation d'un QCM.
- **Intégrer les représentants du milieu socio-économique à la construction des programmes.** Aujourd'hui, les entreprises financent les universités, emploient les diplômés, mais n'ont pas voix au chapitre lorsqu'il s'agit de construire les programmes d'enseignements. Il est donc impératif que les représentants du milieu professionnel soient consultés lors de la construction des programmes, que ce soit dans le secondaire, comme dans le supérieur. Concrètement, cela passera par leur **inclusion dans le conseil supérieur des programmes, et par une augmentation de leur poids dans les conseils de perfectionnement universitaires.**

- **Proposer aux enseignants une immersion dans le monde de l'entreprise au sein des ESPE** afin que ceux-ci se rendent compte que l'entreprise, bien plus qu'un lieu où l'on « maximise son profit », représente une composante vivante essentielle à notre économie.

La Fondation Concorde prône l'idée que l'orientation de nos jeunes doit être réalisée par des professionnels, qui connaissent le marché du travail et ses mécanismes. Cela pourra prendre les formes suivantes :

- **Employer des consultants professionnels dans les collèges et les lycées.** Ayant une connaissance du marché du travail, ils pourront comprendre au mieux les aspirations des élèves.
- **Revaloriser l'enseignement professionnel dans la présentation des choix d'orientation au collège.** Pour ce faire, il ne devra plus systématiquement être proposé aux élèves studieux de façon prioritaire l'accès à des filières généralistes. L'enseignement professionnel ne devra plus être considéré par le corps enseignant comme une voie d'échec.
- **Développer et sécuriser le statut des Junior entreprises** représentant de réelles opportunités pour les jeunes de se former à l'entrée sur le marché du travail devront être soutenues dans leur développement. A ces fins, **leur statut juridique évoluant actuellement au gré de la jurisprudence sera sécurisé.**

Encadré : les juniors Entreprises :

Créées en 1967, les Juniors entreprises sont des micro entreprises universitaires faisant appel aux étudiants pour réaliser des missions en rapport avec leur sujet d'études, commandées par des entreprises. Depuis 1969, elles sont fédérées au sein de la CNJE (Conférence National des Juniors Entreprises).

Aujourd'hui, elles permettent à 19.000 étudiants d'exercer auprès des entreprises, pour un chiffre d'affaires annuel oscillant entre 6.5 et 8 millions d'euros.

Les Juniors Entreprises sont une formidable occasion pour les étudiants de se professionnaliser et de booster leur employabilité. 73% des juniors entrepreneurs décrochent un emploi avant la fin de leurs études, 80% ont un CDI comme premier contrat 75% des juniors entrepreneurs envisagent d'entreprendre après leurs études²¹

Ces "laboratoires professionnels" sont donc une formidable opportunité pour les étudiants de découvrir le marché du travail et d'entreprendre à "risque zéro".

Néanmoins aujourd'hui, les Juniors entreprises sont menacées par une instabilité législative, dû à leur statut hybride (mi association, mi entreprise). Au vu de leur importance et de leur rôle professionnel, il faut impérativement les sécuriser par voie normative en instaurant un statut "junior entreprise" pour accroître leurs visibilitées. Il faut également ouvrir le statut de junior entreprises aux alternants et apprentis, mais également ouvrir les professions réglementées aux intervenants des Juniors entreprises.

²¹ Source : enquête CNJE 2015

III) Participation

Notre portrait de la situation de la jeunesse se devait de s'interroger sur le système politique actuel. Si notre étude s'est attardée auparavant sur des préoccupations économiques et sociales, il serait imprudent de faire abstraction de la place de la politique.

Ainsi, il paraît particulièrement important, dans une démocratie, que les citoyens, et surtout que tous les citoyens participent à la vie politique par les deux voies qui leur sont permises : la représentation d'une part, et la participation d'autre part.

Or, la jeunesse n'est pas suffisamment présente dans ces deux voies. En effet, il existe d'une part, ce que nous appellerons **une gérontocratie politique et morale**, et d'autre part une forte abstention, et une tentation de vote pour les partis extrémistes.

Il est nécessaire de redonner confiance, aux jeunes, en la démocratie.

1) *Une représentation politique biaisée*

Alors que la jeunesse devrait être la priorité, pourquoi les jeunes ont-ils été les grands oubliés des politiques publiques ?

L'élément de réponse principal tient dans la représentation politique actuellement en place. En effet, les décideurs publics, qu'ils soient à un niveau local (Conseil général, régional ...) ou national (sénateurs, députés) ne sont absolument pas, en termes d'âge (mais aussi de catégorie sociale) représentatifs de notre société. **Alors que l'âge médian de l'ensemble de la population française en mai 2017 sera de 40 ans et 6 mois, l'âge moyen des députés sera de 60 ans.** En mai 2012, alors que la population était âgée en moyenne de 39,5 ans, l'âge moyen des députés était également de 60 ans.

Ce déficit de représentativité peut s'expliquer par deux facteurs :

- Un désintérêt des jeunes pour l'engagement politique,
- Un blocage de la part du système politique actuel, créant une barrière envers les jeunes.

Le système politique actuel est jusqu'à présent essentiellement structuré par les partis politiques. Ceux-ci remplissent plusieurs missions, entre autres, la sélection du personnel politique qui sera amené à représenter la population. Nous assistons à la prééminence de ce

que Duverger appelle les partis de “professionnels” soit : des organisations composées de notables, servant principalement de machine électorale et fonctionnant avec base militante restreinte et limitée en nombre. Ces partis apparaissent comme élitistes et peu accessibles pour des citoyens *lambda*.

Cette machine électorale fonctionne aujourd’hui en circuit fermé, en faisant tourner un nombre restreint d’individus, et ce sur des temps longs. Il devient impossible d’accéder, quand on est jeune, à des fonctions de responsabilité au sein de ce dernier, et d’obtenir une investiture. **Le cumul des mandats dans le temps, pratique répandue chez nos décideurs publics en témoigne.**

Le vivier de recrutement politique devient donc de plus en plus réduit. Il en résulte : **une baisse d’identification des jeunes, et un désintérêt des élites politiques pour la question de la jeunesse.** Ceux-ci la traitent de façon bien souvent périphérique, sans compréhension réelle des enjeux actuels.

De plus, le caractère rigide et figé des partis politiques traditionnels ne correspond plus à la volonté d’engagement de la jeunesse. Celle-ci lui préfère la notion de mouvement, bien plus dynamique et ancrée dans l’actualité. Les jeunes d’aujourd’hui souhaitent de davantage de spontanéité dans l’engagement. Incontestablement, on assiste au passage d’une culture du mimétisme qui existait dans les générations précédentes, celles-ci avaient tendance à reproduire, à une culture de l’expérimentation dans laquelle souhaitent multiplier des expériences, plus ponctuelles.

Ainsi, le seul parti ayant saisi cette problématique est le Front National. Il investit des candidats jeunes en âge, et débutant leur engagement politique.

La seule réponse que l’on a su offrir aux jeunes est uniquement cosmétique et se matérialise sous la forme de création de conseils régionaux : les FRJ (Forums régionaux dédiés à la jeunesse), les CRAJEP (Chambre régionales d’éducation populaires), les CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) et le CESE (Conseil économique, social et environnemental). Ces instances sont par essence dédiées à une mission de prospective, sans qu’il y ait un réel rôle décisionnaire. La jeunesse y est invitée uniquement pour servir de caution et non pour avoir un réel rôle décisionnaire.

Et pourtant, l’âge moyen des représentants au sein de ces instances est très élevé, car elles servent de “placards” pour les fins de carrière politique, et les rapports consultatifs réalisés par les conseils sont en quelque sorte des bouteilles à la mer, qui sont peu pris en compte par les décideurs publics.

2) *Une citoyenneté muette*

Dans son ouvrage *Sociologie de la jeunesse*, Olivier Galland, sociologue, analyse le rapport des jeunes à la société actuelle. Le constat qu'il fait est conforme à un ressenti palpable en France.

En effet, les jeunes sont pessimistes quant à la société dans laquelle ils évoluent, mais optimistes quant à leur avenir personnel. **53% des jeunes affirment que leur avenir est prometteur, mais seulement 17% pensent que l'avenir de leur pays est prometteur.** Ce qui peut apparaître comme un paradoxe s'explique par la possibilité dans des sociétés mondialisées de pouvoir s'expatrier. Face à ce pessimisme ressenti à l'égard de la société, le repli se fait vers les cellules plus proches, en circuit court : la famille, les amis ... Les nouvelles générations se créent des microsociétés, déconnectées sans considération aucune pour la société dans sa globalité.

Ce repli se ressent particulièrement par le taux d'abstention durant les élections et, si vote il y a, un attrait pour les partis extrémistes.

Au premier tour des dernières élections européennes en 2015, les 18-24 ans n'étaient que 26% à voter contre une moyenne nationale de 43%. Aux départementales, ils n'étaient que de 29% contre une moyenne de 50%. Les jeunes expliquent leur abstention, à 18%, par l'idée que cela ne changera rien à leur situation.

Le Front National est actuellement le premier parti des jeunes, derrière l'abstention. 29% des votants aux dernières élections européennes, âgés entre 18 et 24 ans, se sont tournés vers le Front National.

Le lien est rompu entre les citoyens et les élus, et plus particulièrement entre les jeunes et les élus. Le désintérêt en termes de vote s'inscrit dans une logique plus globale qui est celle du discrédit de la parole politique. Les décideurs publics ont démontré depuis plusieurs décennies leur incapacité à réformer le pays, et à le faire avancer, en particulier pour les jeunes. Le manque de résultats suite aux engagements tenus a laissé un goût amer, qui a brisé la confiance nécessaire au pacte démocratique.

Nous savons que la citoyenneté ne se juge pas que par le vote. Le sentiment de citoyenneté est une volonté de servir le bien commun, et de participer à la communauté. Cette citoyenneté pourrait être renouvelée par les possibilités offertes notamment par le secteur du numérique, dont les nouvelles générations maîtrisent le fonctionnement.

Le développement actuel des *civic technologies* laisse un large champ des possibles en termes d'expression, pour recréer un lien entre citoyens et élus, et ainsi rendre la parole à une jeunesse muette. Il existe plusieurs dizaines d'applications, sur des domaines différents.

Ce renouveau n'est pas encore formalisé par les décideurs publics, qui le voient comme un "gadget". Il existe donc un décalage fort entre les possibilités techniques et la prise en compte institutionnel des moyens de participation. Le numérique ne vient pas se substituer au vote, mais il doit tout de même être pris en compte par les décideurs publics afin de venir compléter des moyens d'expression traditionnels.

3) *Le hold-up idéologique d'une partie de la jeunesse*

La seule parole réellement visible médiatiquement, est celle d'une minorité, glacée idéologiquement, qui réalise un réel hold-up sur la voix de la jeunesse. Les manifestations contestant la loi travail en sont un parfait exemple : l'UNEF s'érigeait en seul représentant de la jeunesse. Elle était la seule organisation de jeunes présente médiatiquement, et considérée à la table des négociations. Pourtant, l'UNEF n'est représentative que d'une partie faible de la jeunesse : celle des étudiants. Cette organisation auto-proclamée de jeunesse aux 19.000 adhérents, ne représente aujourd'hui que 0,8% des étudiants, soit 0,24% des jeunes de 18-25 ans...

La voix portée est imprégnée d'un conservatisme remontant à de l'esprit du Conseil National de la Résistance, qui considère les acquis sociaux comme étant immuables alors que le monde change. Une parole à rebours de celle voulue par la jeunesse de France en 2017, celle des entrepreneurs, des salariés, des artisans, qui n'est malheureusement pas portée. Il y a donc une opposition entre la citoyenneté muette, et la monopolisation idéologique.

Afin de réconcilier la jeunesse et l'expression politique et civique, nous devons transformer notre logiciel de représentation. Pour y arriver, plusieurs réformes peuvent être entreprises :

- **Supprimer le CESE, les CESER et toutes les chambres consultatives régionales « dédiées » à la jeunesse** : ces chambres d'enregistrement handicapent plus la jeunesse qu'elles ne les aident. A la place de ces chambres, nous proposons la création d'un poste de Vice-président en charge de la jeunesse au sein des conseils régionaux.

- Déployer le **vote électronique**, et la **reconnaissance institutionnelle de certaines possibilités numériques** afin de permettre un regain de citoyenneté. Dans ce sens, **les votations populaires et les projets de lois citoyens devront être expérimentés sur le territoire.**

- Aboutir à une réelle **reconnaissance institutionnelle du vote blanc dans les scores aux élections.** La réforme de 2014 a amorcé cette voie, mais il faudra aller plus loin par une reconnaissance dans le pourcentage de suffrages exprimés.

- **Interdire le cumul des mandats dans le temps**, pour favoriser la rotation en politique et éviter la « professionnalisation » des élus. Les parlementaires devront ainsi se limiter à deux mandats consécutifs. Cette mesure permettra mécaniquement un renouvellement du personnel politique.

- **Adapter les règles du CSA du partage du temps de parole médiatique entre partis politiques à toutes les organisations représentatives** (de jeunes, étudiantes, syndicales, etc....). Ainsi, nous éviterons d'avoir un abatage médiatique allant uniquement dans le sens de l'organisation la plus médiatisée car tenant des propos "chocs". Les règles du temps de parole se feront sur la base de la représentativité des organisations (nombre d'adhérents) et sur leur champ d'action.

- **Inciter à l'engagement associatif et citoyen** pour permettre à un maximum de jeunes le souhaitant de s'engager au sein de structures bénévoles. Pour cela, une réflexion doit être menée pour valoriser l'engagement de chacun. Cette incitation citoyenne pourra élargir le nombre d'acteurs publics et enrayer la dynamique de professionnalisation de la politique qui nuit à notre pays.

Conclusion

A la vue de l'ensemble du panorama qui a été réalisé durant cette étude, une caractéristique principale ressort : une dichotomie entre *insiders* et *outsiders* existe et plombe l'avenir de la jeunesse. Cette dichotomie est présente à tous les niveaux (générationnel, sur le marché du travail, en politique, etc...)

Notre système de protection sociale et notre logique d'endettement publique a profité aux seniors et aux générations passées, mais représente indéniablement un frein pour les générations futures. Notre système éducatif conditionne actuellement soit à la brillante réussite via les grandes écoles, soit à l'échec. Notre marché du travail permet aux plus diplômés de s'insérer, tandis qu'il impose un grand nombre de barrières à l'entrée pour les autres. Notre système politique crée un fossé entre une gérontocratie de la représentation, et un mutisme des jeunes dans la participation.

Le manque de perspectives dans notre société fait fuir nos jeunes, tous diplômés et milieux sociaux confondus, à l'étranger. 62% des 18-24 ans ont déjà envisagé de quitter la France pour aller s'installer à l'étranger. Plus de 100 000 expatriés français vivaient à Londres en 2015.

Cette situation n'est pas acceptable. Elle est le fruit de dizaine d'années de politiques publiques oubliant la jeunesse, segment trop faible de l'électorat, où l'on a préféré signer des chèques à destination de la jeunesse plutôt que d'effectuer des réformes structurelles profondes.

La jeunesse doit être au cœur du projet des décideurs publics pour une raison simple : elle représente l'avenir. Il sera nécessaire de substituer les annonces tonitruantes -comme avait pu en faire François Hollande- à l'action. Ce livret a ainsi présenté quelques pistes de réformes.